

Zeitschrift: Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen
Band: 38/1952 (1953)

Artikel: La formation professionnelle en Valais
Autor: Pitteloud, Cyrille
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-48901>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La formation professionnelle en Valais

Par Cyrille Pitteloud, Conseiller d'Etat, Sion

Le Valais a été et reste un canton essentiellement agricole et sa première force est la paysannerie qui demeure son véritable réservoir de forces vives.

Cependant, malgré l'essor réjouissant qu'a pris notre agriculture, spécialement par l'assainissement et la mise en culture de la plaine du Rhône, la terre valaisanne est bien loin de pouvoir nourrir tous ses enfants.

Cela est d'autant plus vrai que la natalité est chez nous plus forte que dans les autres cantons, de telle sorte que la main d'œuvre disponible ne peut, de loin pas, être absorbée par les travaux agricoles.

Il n'y a pas très longtemps encore que cette main d'œuvre disponible constituait une immense réserve de manœuvres, au sort aussi instable que précaire, alors que de nombreux ouvriers et artisans venaient des différents cantons confédérés et de l'étranger, exécuter chez nous les travaux les plus intéressants et les plus rémunérateurs, parce que leur exécution exigeait une formation spéciale et de la main d'œuvre qualifiée.

Il nous a paru dès lors indispensable d'entreprendre une vaste action de recrutement, d'orientation et de formation professionnels.

Puissamment aidé par nos collaborateurs du Service Cantonal de la Formation professionnelle, en particulier par M. Mabillard, Chef de ce service, et par son adjoint M. Udry, nous nous sommes attaqué résolument, il y a quelque dix ans, à cette tâche d'envergure.

Pour mieux atteindre notre but, nous avons recherché et obtenu l'étroite collaboration des associations professionnelles patronales et ouvrières. Nous sommes reconnaissant à ces associations, en particulier à la Société Valaisanne des Arts et Métiers, – présidée avec compétence et distinction par M. le Député Amacker, président de la ville de St-Maurice – de leur précieux appui.

Orientation professionnelle

Afin d'atteindre le but que nous nous étions assigné, nos premiers efforts se sont portés vers l'importante question de l'orientation professionnelle et du recrutement des apprentis.

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle, en 1936, il existait en Valais deux bureaux semi-officiels d'orientation professionnelle: l'un dans le Haut-Valais et l'autre dans la

partie romande de notre canton. En outre, au cours de l'année 1943, les organisations de jeunesse catholique du Haut-Valais prirent l'heureuse initiative de créer, à Viège, un bureau d'orientation professionnelle. Malgré l'excellent travail de ces bureaux, le Département de l'Instruction publique jugea indispensable de donner au recrutement des apprentis un élan plus accentué et une vigueur nouvelle.

C'est pour atteindre ce but qu'il résolut, après mûre réflexion, de créer les cours d'orientation professionnelle ou de préapprentissage.

Ces cours, uniques en leur genre en Suisse, existent depuis l'année 1944.

Chacun d'eux groupe une trentaine de jeunes gens de 15 à 18 ans, désireux de choisir un métier.

Placés sous la direction de trois conseillers d'orientation professionnelle, ces cours durent 4 semaines.

Les participants vivent en communauté d'internat et sont logés, nourris et orientés pour la modique taxe de scolarité de fr. 100.—.

Ceux, dont les parents ne sont pas en mesure de payer ce montant sans se priver du nécessaire, sont exonérés de tout versement.

La première tâche de ces cours est de résoudre, de la façon offrant le maximum de garantie, le problème qui se pose aux parents de choisir pour leurs enfants la profession qui convient le mieux à la formation intellectuelle, au caractère, aux goûts et tout particulièrement aux aptitudes de ces derniers.

Durant les 4 semaines de vie commune et d'observation, les conseillers d'orientation discutent avec leurs élèves, leur imposent des tâches judicieusement choisies, les tâtent sous toutes les coutures, si vous nous permettez cette expression, et les aident à trouver leur voie. En même temps, des praticiens qualifiés des divers métiers et professions types expliquent à ces garçons les particularités, les côtés agréables et ceux qui le sont moins de leur activité, en illustrant leur enseignement par des visites de nombreux ateliers et établissements, lorsque ceux-ci sont en plein travail.

Vers la fin du cours, un professeur de psychologie appliquée de l'Université de Genève procède à un examen psychotechnique approfondi des élèves, alors qu'un médecin contrôle les aptitudes techniques de ces derniers.

Pour finir, on convoque les parents des élèves afin qu'ils puissent collaborer avec les conseillers d'orientation pour trouver la solution qui paraît offrir les meilleures garanties pour l'avenir de leurs enfants.

Nombre d'apprentis

Les mesures prises par le Département de l'Instruction publique pour assurer un recrutement étendu d'apprentis valaisans ont eu un plein succès.

En 1936, c. à. d. vers l'époque où nous avons eu la charge d'assumer la direction du Département de l'Instruction publique, le nombre des apprentis était de 460.

En 1949, c. à. d. 13 ans plus tard, les apprentis valaisans étaient au nombre de 1711.

Si nous nous en rapportons aux statistiques publiées par les bureaux fédéraux compétents, nous constatons que l'indice d'augmentation du nombre des apprentis, pour l'ensemble de la Suisse de 1936 à 1946 est de 27 %, tandis qu'il est pour la même période de 270 % pour le Valais, qui tient de très loin la première place parmi les cantons confédérés.

On peut dire que, dans ce domaine, nous avons mis les bouchées doubles et largement rattrapé le temps perdu.

Qualité des apprentis

Mais il est de toute évidence que la quantité ne suffit pas et qu'il est de toute importance de viser à la meilleure qualité possible de l'apprentissage.

La première condition à remplir pour atteindre ce but est de donner aux futurs apprentis une bonne instruction primaire.

Nous avons la certitude que la nouvelle loi sur l'enseignement primaire, dont la préparation nous a demandé plusieurs années d'études et de travail, et qui a été adoptée à une très forte majorité par le peuple valaisan en 1947, nous aidera puissamment à obtenir le résultat désirable.

Formation théorique de l'apprenti

Pour la même raison, l'enseignement professionnel a été complètement réformé. Les apprentis de la même profession ont été groupés dans un centre déterminé afin de constituer des classes homogènes comprenant, autant que faire se peut, les apprentis du même métier et de la même année d'apprentissage.

Ces derniers reçoivent leur enseignement théorique dans les écoles de Brigue, Viège, Chippis, Sion, Martigny et Monthey.

Précisons que les apprentis de commerce suivent des cours spéciaux organisés avec soin par la Société suisse des Commerçants à Sierre, Sion et Martigny; ces cours sont subventionnés par l'Etat. Nos écoles professionnelles pour l'artisanat et l'industrie donnent un enseignement général: correspondance, calcul, comptabilité, économie publique, instruction civique et sociologie, et un enseignement professionnel théorique: la technologie et le dessin.

Les maîtres d'enseignement professionnel sont choisis parmi les artisans et les gens de métiers spécialement qualifiés, tant en ce qui concerne les connaissances et l'expérience professionnelles qu'en ce qui a trait au caractère et aux aptitudes pédagogiques.

L'ensemble de ce corps enseignant nous donne entière satisfaction.

Formation pratique de l'apprenti

Suivant les métiers, l'apprentissage dure de 2 à 4 ans. L'apprenti acquiert sa formation pratique chez un patron d'apprentissage. Dans ce but, nos 1700 et quelques apprentis sont répartis entre un millier environ de patrons ou d'établissements.

Depuis un certain nombre d'années nous avons introduit
un inspectorat et une surveillance régulière de l'apprentissage

Les maîtres des cours d'orientation professionnelle ou de préapprentissage, qui connaissent le caractère des apprentis et qui, dans la plupart des cas, ont su gagner leur confiance et leur sympathie, étaient tout désignés pour remplir cette tâche assez délicate. Ils sont les précieux auxiliaires des patrons et donnent aux jeunes apprentis une aide et des conseils fort efficaces, dans les difficultés de tous ordres, que ceux-ci rencontrent à une période souvent critique de leur existence.

De plus, en maintenant un contact étroit avec les apprentis qu'ils ont été chargés d'orienter, ces conseillers ont l'occasion de vérifier, dans la réalité, si leurs pronostics se révèlent exacts, ce qui leur permet de développer sans cesse leurs facultés d'observation, et de perfectionner leurs méthodes et leurs moyens d'orientation.

L'action de ces inspecteurs est complétée par celle des inspecteurs techniques chargés de surveiller la marche de l'apprentissage, de voir si l'apprenti progresse régulièrement, si le patron se donne la peine voulue pour le former et s'il est vraiment qualifié pour donner à son apprenti la formation nécessaire.

Si les avertissements donnés à l'apprenti ou au patron ne donnent pas de résultats, ou si le patron n'assume pas ou ne peut pas assurer un apprentissage convenable, le département de l'instruction publique prend les mesures que comporte la situation.

Ateliers-écoles

Dans le but de donner à nos apprentis une formation aussi parfaite que possible, les milieux s'intéressant à cette question se demandaient depuis des années déjà s'il ne serait pas indiqué de créer une école des métiers.

Une telle école remplace totalement le patron d'apprentissage, aussi bien du point de vue pratique que du point de vue théorique: elle devrait donc, chez nous, remplacer des centaines de patrons et donner à des centaines et des centaines d'apprentis, la formation nécessaire pour en faire des ouvriers et des artisans qualifiés.

De telles écoles existent dans les grands centres comme Genève, Lausanne, Berne, etc. . . .

La création d'une école des métiers n'est malheureusement pas possible chez nous.

En tout premier lieu et principalement, parce que les moyens financiers dont dispose notre canton ne nous le permettent pas.

En vue d'illustrer cette affirmation par un exemple, voyons ce que coûte l'Ecole des Métiers de Lausanne.

L'Ecole des Métiers de Lausanne a été fréquentée, si nos renseignements sont exacts, par 144 apprentis en 1948.

Elle a coûté durant l'année en question fr. 450 000.—.

Pour l'ensemble du Canton de Vaud, les diverses écoles de métiers ont été fréquentées en 1948 par 458 apprentis.

Elles ont coûté:	à l'Etat de Vaud	fr. 650.—	par apprenti
	à la Confédération	fr. 450.—	par apprenti
	au total	<u>fr. 1100.—</u>	par apprenti

Dans ce même canton, l'apprentissage ordinaire chez des patrons (car tous les apprentis ne suivent pas les écoles des métiers) comptait durant la même année 4667 apprentis. Il a coûté, pour l'enseignement professionnel,

	à l'Etat de Vaud	fr. 284 000.—,	soit fr. 61.—	par apprenti
	à la Confédération	fr. 206 000.—,	soit fr. 44.—	par apprenti
	au total	<u>fr. 105.—</u>	par apprenti	

La création d'une école des métiers ne correspond donc pas à nos très modestes moyens financiers; l'apprentissage y coûterait en outre beaucoup plus cher aux apprentis qui la fréquenteraient que s'il avait lieu chez des patrons.

Si l'on tient compte en effet de l'écolage à payer à l'école des métiers, si l'on considère que la plupart des apprentis touchent une certaine rémunération, spécialement après quelque temps d'apprentissage, que beaucoup d'apprentis sont logés ou nourris totalement ou partiellement chez leurs patrons, on peut évaluer à fr. 3000.— l'économie faite par les parents de l'apprenti, si ce dernier est formé chez un patron plutôt que dans une école des métiers.

N'oublions pas, enfin, que la construction et l'équipement d'une école des métiers nous coûterait de 1 à 2 millions de francs, que nous devrions entretenir cette école, la chauffer, l'éclairer, payer de nombreux professeurs, etc., etc. . . .

Mais, puisque la création d'une école des métiers n'est pas possible chez nous, avons-nous renoncé à la légitime ambition de donner à nos jeunes gens une excellente formation professionnelle?

Heureusement non, car, pour cette formation comme pour l'orientation professionnelle, nous avons imaginé un système qui peut être qualifié d'ingénieux et de peu coûteux: nous avons créé ce que nous appelons

les ateliers-écoles

Ces ateliers-écoles sont destinés à parfaire et à compléter la formation pratique reçue par l'apprenti chez son patron.

Il n'est nullement question que ces ateliers se substituent au patron auquel il incombe de donner à son apprenti toute la formation qu'il est en mesure de lui donner.

Mais, malgré toute sa bonne volonté, le patron se heurte à toutes sortes de difficultés dans la mission qui est la sienne.

Il lui arrive en effet de manquer du temps ou de l'outillage nécessaires, de n'avoir pas l'occasion de faire certains travaux; il manque parfois aussi de compétence pour exécuter ces derniers, il court un risque trop grand en les confiant à son apprenti; en un mot, par la force des choses, la formation de l'apprenti risque toujours d'accuser des lacunes plus ou moins graves.

Le rôle de l'atelier-école est de combler ces lacunes: il est de contrôler, stimuler, compléter, et mettre au point l'enseignement du patron. La direction en est confiée à des maîtres d'état spécialement qualifiés.

Les expériences que nous avons faites jusqu'ici avec les ateliers-écoles concernent les métiers de plâtrier-peintre, de tailleur, de coiffeur, et, récemment, grâce à la Sté pour l'Industrie de l'Aluminium à Chippis, grâce en particulier à M. le Directeur *Guler* et à son directeur des apprentis, M. *Wanner*, aux métiers de mécanicien, de mécanicien sur autos et d'électricien-mécanicien.

Les résultats obtenus dans ces ateliers-écoles se sont révélés excellents et décisifs.

Nous ne citerons, à titre d'exemple, que le cas des tailleurs, c.à.d. de la première série d'apprentis ayant bénéficié de la création d'un atelier-école avant de passer leur examen de diplôme en 1949.

Précédemment, les apprentis tailleurs avaient, pour toute épreuve pratique d'examen, à coudre un pantalon qui avait été coupé d'avance par leur patron. Disons que c'était à très bon, trop bon marché qu'on leur délivrait le titre de tailleur qualifié. Malgré cela, les apprentis de ce métier étaient ceux qui obtenaient les résultats les plus faibles parmi les 60 professions environ, dans lesquelles on forme des apprentis en Valais.

En 1949, après trois années de fréquentation de l'atelier-école, à raison de 60 heures par année seulement, les candidats au titre de tailleur qualifié se sont présentés à l'examen munis d'un centimètre et avec un rouleau de tissu sous le bras; ils ont pris les mesures d'un veston, l'ont coupé eux-mêmes et l'ont confectionné complètement, travail qui dépasse notablement les épreuves imposées par le programme fédéral.

La qualité d'exécution a été telle que les notes décernées par les experts ont atteint la moyenne générale de 1,1, malgré le nombre des candidats (15); ce qui fit passer les apprentis tailleurs de l'un des derniers au premier rang des promotion de 1949.

Nous voulons petit à petit créer des ateliers-écoles pour tous les principaux métiers.

Nous y arriverons certainement, surtout si nous rencontrons des appuis aussi étendus et aussi précieux que celui que nous a accordé la Société de l'Aluminium de Chippis.

L'atelier-école des mécaniciens, mécaniciens sur autos et mécaniciens-électriciens a été en effet celui qui nous a préoccupé le plus. Sa création présentait des difficultés qui paraissaient insurmontables en raison des moyens financiers très modestes mis à notre disposition.

L'heureuse idée que nous eûmes un jour, avec mes excellents collabora-

teurs du Service de la Formation professionnelle, de frapper à la porte de M. *Guler* nous a permis de passer une convention avec la Sté de l'Aluminium et de créer à peu de frais pour l'Etat un atelier-école, objet de nos plus grands soucis.

En vertu de cette convention, un bâtiment est mis gratuitement à notre disposition à Chippis, bâtiment où les machines nécessaires achetées par l'Etat, avec l'appui de la Confédération, à de très bonnes conditions grâce à M. *Wanner*, chef des apprentis de l'usine, ont été installées de façon très rationnelle par ce dernier, que nous avons nommé directeur de l'atelier.

Les frais d'exploitation de cet atelier, très partiellement compensés par le rendement de celui-ci, sont assumés gratuitement par la Sté de l'Aluminium qui fournit également les matières premières à travailler, l'eau et l'électricité.

Il en est de même de l'entretien et de l'assurance des locaux et, chose particulièrement précieuse, des professeurs, excellents praticiens, remarquablement préparés pour l'enseignement professionnel.

Enfin, cet atelier-école pourra être utilisé pour les cours de perfectionnement des ouvriers qualifiés et des patrons.

C'est vous dire toute la reconnaissance qu'éprouvent le Département de l'Instruction publique, et particulièrement le chef de ce département, à l'égard de prédite société et de son très méritant directeur M. l'ingénieur *Guler*.

Résultats

L'exemple cité plus haut, relatif à l'atelier-école des apprentis tailleurs, nous prouve qu'une école des métiers, impossible à envisager chez nous pour des raisons financières, n'est pas indispensable pour assurer une excellente formation de nos apprentis.

Sous le rapport de sa qualité d'ailleurs, cette formation dans une école des métiers et celle que donne un patron, offrent chacune des avantages et des inconvénients: le jeune ouvrier sortant de l'école des métiers sera en effet plus précis, plus minutieux, tandis que celui qui a été formé chez un patron sera, en règle générale, plus rapide et plus débrouillard, en quelques mots, plus près de la vie pratique.

Les améliorations apportées depuis un peu plus d'une décennie dans l'orientation et la formation professionnelles et dans l'organisation et la surveillance de l'apprentissage ont déjà porté des fruits.

Nous n'en donnerons pour preuve que la note moyenne des examens de fin d'apprentissage, laquelle, basée sur des normes d'appréciation identiques, était de 2,5 environ, en 1936, et oscille actuellement, depuis 3 ans, entre 1,8 et 1,9.

Cours de perfectionnement et de préparation à la maîtrise fédérale

Si le Valais veut avoir des professionnels et un corps de métier n'ayant plus rien à envier à ceux des autres cantons, il ne suffit pas d'y former des ouvriers et des artisans qui ont subi avec succès les examens de fin d'appren-

tissage. C'est le motif pour lequel nous avons créé des cours de perfectionnement pour ces artisans et ouvriers qualifiés.

Ces cours sont très fréquentés et suivis avec un zèle fort réjouissant.

Il en est de même des cours de préparation à la maîtrise fédérale, introduits en Valais depuis quelques années et qui évitent à ceux qui les suivent, les dépenses et les pertes de temps fort considérables, qu'ils devaient supporter auparavant, lorsqu'ils devaient fréquenter ces cours en dehors du canton. C'est ce qui a permis ces dernières années à de nombreux valaisans d'obtenir, avec un succès marqué, leur diplôme de maîtrise fédérale et qui assurera à l'avenir à notre canton, un corps patronal de première valeur, capable de former au mieux les apprentis qui leur seront confiés.

Ecoles ménagères

Nous ne voudrions pas terminer ce rapide exposé sur le développement de la formation professionnelle en Valais, sans faire mention de l'essor réjouissant qu'à pris dans notre canton la préparation de nos jeunes filles au rôle essentiel qu'elles auront à remplir en leur qualité de futures maîtresses de maison, épouses et mères de famille.

Notre loi de 1947 sur l'enseignement primaire et ménager prévoit en effet l'obligation pour les jeunes filles de fréquenter une école ménagère de 14 à 16 ans.

Cet enseignement doit être introduit progressivement dans les différentes communes, en commençant, en principe, par les plus importantes.

Depuis l'entrée en vigueur de cette loi deux écoles normales ménagères ont été créées à Sion et à Brigue, en vue de la formation des futures maîtresses. Durant ces trois dernières années de nombreuses écoles ménagères ont vu le jour dans nos villes et dans nos villages, écoles pour lesquelles des locaux spacieux et bien éclairés ont été construits ou aménagés, de telle sorte que l'enseignement puisse y être donné avec les meilleurs résultats.

Nous sommes persuadé que, dans un canton comme le nôtre, en particulier pour les populations de nos hautes vallées dont les ressources sont fort limitées, préparer les jeunes filles à leur activité future, leur apprendre l'économie, l'économie domestique, l'hygiène, la puériculture, l'utilisation rationnelle des produits du sol, etc., constitue l'un des progrès sociaux les plus précieux qu'il soit possible d'envisager chez nous.

Conclusions

Et voilà, dessinés à grands traits, le développement de la formation professionnelle en Valais, spécialement au cours de la dernière décennie, ainsi que les perspectives d'avenir que les progrès réalisés dans ce domaine permettent d'entrevoir.

Ces perspectives nous donnent le ferme espoir que, dans peu d'années, le Valais possèdera une main d'œuvre qualifiée suffisante pour combler tous les besoins de son artisanat, de son industrie et de son commerce.

Elles nous promettent même davantage, c'est-à-dire que notre canton, dont la terre ne peut nourrir tous ses enfants, pourra exporter une partie de cette main d'œuvre qualifiée, en lieu et place des simples manœuvres qui gagnent actuellement leur vie dans les chantiers de nos cantons voisins.

C'est en exprimant cette conviction que nous terminons ces quelques considérations sur un sujet qui intéresse, dans une large mesure, l'avenir de notre cher Valais.